
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie-Claire	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GODET Pascal	LUCAS Dominique
RAULT Annie	YVART Didier	FOURE Jean-Luc
LEMONNIER Rosanna	MENARD Vanessa	AMBROISE Fabienne
MAILLARD Rémi	GUDEMARD Bruno	LE PROVOST Guy
GUILLEMOT Jean-Claude	CAYET Laurette	

Absents Excusés : Madame PLAYE Sarah, Madame BERNAY Marie-Hélène, Madame KERJEAN Nathalie,

Secrétaire de séance : Monsieur LE PROVOST Guy

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021,

FINANCES

Vente de bois

Le conseil municipal décide de vendre le bois aux conditions ci-dessous :

- 1 corde de bois par personne soit 3 stères
- 1 stère =30 €
- Vente du bois aux Trélivannais uniquement
- Inscription sur liste : un tirage au sort sera effectué avec une ou deux personnes neutre (s).
- La recette sera imputée à l'article 7022 sur le budget
-

Demande de subvention matériel cantine et informatique à l'école dans le cadre du plan de relance

Le conseil municipal :

- Approuve les financements :
 - 1 – Cantine pour un montant de 16 819.23 € HT avec une possibilité de subvention de 15 420 € plan de relance « aides en faveur de certaines cantines scolaires »
 - 2 -Ecole Jean Ferrat : matériel informatique pour un montant de 17 940 € HT, subventionnable à hauteur de 12 070 € HT, plan de relance « continuité pédagogique, appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions et tous documents se rapportant à ces deux dossiers

Syndicat Départemental d'Energie : Douëttée et Clos de la Grange

Le conseil municipal approuve les travaux concernant Mât Z0715 rue du Clos de la Grange, coût total des travaux 717.60 € et la réparation du candélabre à la cité de la Douëttée pour un montant de 655.20 €.

TRANSITION ENERGETIQUE

Dinan agglomération : convention pour la lutte contre les frelons asiatiques

Le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestations de services avec Dinan Agglomération
- Accepte la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et 50 % par Dinan Agglomération ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération

Dinan agglomération : Adhésion au conseil en énergie partagé

Le conseil municipal valide la participation financière et autorise le maire à signer le renouvellement de l'adhésion au CEP

AFFAIRES GENERALES

Désignation de membres supplémentaires à la commission urbanisme, marchés publics, sécurité

Le conseil municipal :

- Valide l'adhésion :
- Commission Urbanisme : Monsieur PELHATRE Michel
- Commission Marchés publics :
 - Titulaire : Monsieur PELHATRE Michel
 - Suppléants : Madame PICOUAYS Jacqueline

➤ Groupe de travail sécurité :

- Michel PELHATRE, Rémi MAILLARD, Didier YVART, Jean-Claude GUILLEMOT, Pasacal GODET, Jacqueline PICOUAYS, Jean-Luc FOURE, Marie-Claire BOTREL, Madame BERNAY Marie-Hélène

Projet mairie : validation du choix du maître d'oeuvre

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est l'Atelier DUPRIEZ pour un forfait de rémunération provisoire de 47 300,00 € HT soit un taux de rémunération de 10,51 %.

Rapport service public prévention des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal prend acte du rapport de prévention des déchets ménagers assimilés

Repas des Aînés

Le conseil municipal approuve l'invitation des personnes âgées à partir de 70 ans

Forum des associations

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'organisation technique du forum des associations et approuve une participation financière au prorata du nombre d'habitants.

TRAVAUX -URBANISME

Hameau d'Avaugour : rétrocession parcelle AE103

Le conseil municipal *approuve la rétrocession gratuite et le classement dans le domaine public communal de la parcelle AE103: voirie*

Arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le conseil municipal approuve l'arrêté communal de défense extérieur contre l'incendie

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON